

Les travailleurs immigrés marocains face aux «amicales»

Claude MATHIEU

L'immigration en France, née avec la colonisation, a connu un développement massif au début des années soixante.

Les immigrés marocains en Europe, estimés à 553 000 dont 370 000 en France (1) sont en majorité d'origine paysanne et ce phénomène est la conséquence directe de la situation socio-économique et la politique du pays d'origine. Les mesures prises par le régime marocain en matière agricole ont favorisé ces vingt dernières années la création d'une véritable oligarchie terrienne, récupérant les terres des anciens colons et s'accaparant les terres fertiles produisant des denrées de qualité destinées à l'exportation.

La conséquence de cette situation que Baroudi appelle « la destruction du patrimoine rural » fut l'exode massif des paysans spoliés vers l'Europe ou les grandes villes du pays. L'essor économique de

l'Europe d'après-guerre et le besoin grandissant de main-d'œuvre qu'il a engendré, a sans nul doute trouvé un terrain fertile dans cette masse de gens sans terre et sans travail à laquelle s'ajoutaient les nombreux chômeurs dus à la déperdition scolaire.

On a vu alors des centaines de démarcheurs de sociétés (principalement françaises) sillonner le pays pour sélectionner et recruter la main-d'œuvre, et naître en même temps un trafic qui se généralisa. Une simple inscription sur les listes d'attente coûtait jusqu'à 100 Dh, un passeport pouvait alors se vendre jusqu'à 3 000 Dh.

Ces dizaines de milliers de travailleurs exportés sans garantie sont aujourd'hui parmi les communautés les plus menacées par les récentes lois sur l'immigration en



Europe. Alors que de nombreux chefs d'Etat, lors d'entretiens avec le gouvernement français ont posé comme un problème crucial la situation faite à leurs ressortissants, les autorités marocaines sont comme frappées de mutisme.

Hassan II, en France pendant plusieurs semaines, n'a même pas effleuré les problèmes auxquels se trouvent confrontés les travailleurs marocains en France.

La seule action du gouvernement marocain face aux problèmes de l'immigration fut d'encourager les rentrées de devises en créant un important réseau de succursales de la Banque Populaire du Maroc à l'étranger et d'autre part une tentative « d'encadrement » par le biais des consulats et ambassades tout d'abord, puis par la création en 1973 de l'officine non moins policière qu'est l'Amicale des travailleurs et commerçants marocains en Europe.

En effet, la création des Amicales n'a jamais été dans l'esprit des autorités marocaines autre chose qu'un encadrement policier à grande échelle et ceci a été motivé par deux facteurs essentiels :

— Les immigrés marocains prenant conscience de leur situation d'exploités adhéraient de plus en plus massivement aux luttes de la classe ouvrière de leur pays d'accueil. D'autre part, la présence d'organisations politiques progressistes marocaines donnait à cette prise de conscience syndicale une portée politique beaucoup plus vaste, dévoilant ainsi les véritables causes de leur expatriement dû principalement à la politique de dépendance du régime marocain. Cette double prise de conscience avait lieu d'inquiéter la classe dirigeante au pouvoir. Pouvoir qui, depuis l'indépendance formelle, avait réduit les libertés les plus élémentaires au minimum.

— La conjoncture politique de l'époque fut sans doute le second facteur et le plus décisif, qui conduisit à la création des Amicales.

On ne peut oublier que durant l'été 1973, alors que se tenait le congrès constitutif des Amicales, une vague de répression sans précédent s'abattait sur le peuple marocain et l'ensemble de ses forces militantes.

Le régime marocain, alors isolé à l'intérieur comme à l'extérieur, ignoré de ses alliés impérialistes les plus fidèles, connaissait une des périodes les plus noires de son histoire. Ebranlé par deux coups d'Etat consécutifs (juillet 1971 et août 1972), une véritable hystérie répressive s'emparait des autorités et l'on vit interdire l'existence de syndicat comme l'U.N.E.M., de parti politique comme l'U.N.F.P. Des centaines de militants comparurent devant les tribunaux qui les

condamnèrent à des peines allant jusqu'à la peine capitale. Parmi les militants, plusieurs immigrés tel Ikhiche Houcine, ouvrier en Hollande, qui fut condamné à trente ans de réclusion.



Houcine IKHICHE

Tous les moyens furent alors déployés pour louer les mérites de S.M. Hassan II, soucieuse du sort de ses sujets à l'étranger et à qui elle offrait les Amicales pour les aider. L'objectif de cette initiative était clair dès le début. Il s'agissait en premier lieu « d'encadrer la communauté marocaine à l'étranger » et de « l'empêcher d'être contaminée » selon les propres termes de l'Ambassadeur du Maroc en France d'alors.

En second lieu, sa tâche résidait en une surveillance étroite de toutes les activités politiques ou syndicales auxquelles pouvaient participer les Marocains, et à fichier tous les éléments actifs.

Les faits confirmeront très tôt ces arrière-pensées mal dissimulées.

Dès leur création les Amicales se rendront célèbres par leur collaboration étroite avec le patronat et la C.F.T. (2).

Certaines entreprises poseront comme condition d'embauche aux Marocains leur adhésion à l'Amicale et à la C.F.T. Tous les moyens sont bons pour obliger les immigrés à adhérer à l'Amicale. S'ils sont hésitants, on les menace. L'Amicale a même fait circuler à une époque la rumeur selon laquelle la carte d'adhésion était exigée à la douane marocaine. Cette rumeur se vit d'ailleurs confirmée par le zèle de certains douaniers en quête de quelques dirhams.

Si au début de nombreux ouvriers se sont laissés prendre par tous les avantages

qu'on leur faisait miroiter comme par exemple la priorité des « amicalistes » pour l'acquisition de terrains, par la suite nombreux furent ceux qui vinrent déchirer leur carte devant les responsables. En 1976 et 1977, le rôle policier des Amicales était mis au jour.

En effet Charles Lederman, avocat à la Cour de Paris dut se rendre à plusieurs reprises au Maroc où des travailleurs qui rentraient en vacances avaient été arrêtés.

Il s'agissait d'ouvriers marocains qui étaient soit candidats aux élections de délégués du personnel, soit déjà délégués ou membres de la C.G.T. (3).

Signalés aux autorités marocaines par les « syndicats maison » ils avaient déjà été convoqués à l'Ambassade du Maroc à Paris où ils avaient été interrogés sur leur appartenance syndicale.

Dès leur arrestation au Maroc ils avaient été emmenés dans des lieux de détention non officiels sans qu'aucun mandat n'ait été délivré contre eux.

Plusieurs ont été gardés au secret et torturés des semaines durant.

Les témoignages de ces travailleurs confirment qu'il existe bien au Maroc des lieux de détention échappant à toute réglementation et à tout contrôle judiciaire.

Sur notre territoire ces travailleurs sont en butte au racisme, au refus du renouvellement du titre de séjour, aux expulsions, et s'ils s'organisent pour faire respecter leurs droits, ils sont systématiquement signalés aux autorités consulaires. Malgré la collaboration étroite des services français et marocains, malgré l'organisation des Amicales, les travailleurs marocains, aidés d'organisations démocratiques, ont pu dans certaines régions isoler les amicales, voire même les démanteler. Si dans certains pays d'Europe l'Amicale marocaine se voit refuser par les municipalités l'acquisition de locaux, il n'en est pas de même en France où dans certaines villes, l'Amicale a pignon sur rue dans les locaux municipaux.

Seule la solidarité des travailleurs français avec des travailleurs immigrés marocains pourra venir à bout de ces officines policières, qui bénéficient de l'appui du gouvernement français et de ses représentants. ■

(1) Baroudi Abdallah - in Maroc - « Impérialisme et immigration ». Editions le Sycomore 1978.

(2) C.F.T. Confédération Française du Travail (syndicat du patronat).

(3) C.G.T. Confédération Générale du Travail.